

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 AVRIL 2018**

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 9 Avril 2018 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 3 Avril 2018.

Etaient présents : M. ZIENTEK Ludovic – M. BROUTA Luc - M. BROWERS Any – Mme SALADIN Colette – M. DI PIAZZA Daniel - M. ANNICHINI Jean-Louis – Mme CARPENTIER Nicolette – Mme COSTANTINI Maria-Thérèse – M. REGNIEZ Thierry – M. LHOMME Jean-Claude – Mme BANTIGNY Herminie – Mme BOILEUX Nathalie - Mme BRASSELET Marie-Isabelle – Mme LE GOFF Thérèse - M. GLAVIER Eric – M. TISON Vincent – Mme BOUAOUINA Vanessa - M. DA SILVA Emmanuel - M. BOLTZ Jacques-Pierre - M. ASSE Hassan – Mme SAUVAGE Annick – Mme LEMAL Georgette – Mme LALOYLAUX Suzanne - Mme MESAGLIO Aurélie

Absents ayant donné procuration :

M. MONTANARI Jacques	à	Mme BOUAOUINA Vanessa
M. HAINAUT Jacques	à	M. BROUTA Luc
M. DEJARDIN Henri	à	Mme SAUVAGE Annick

Membres en exercice : 27    Présents : 24    Quorum : 14    Votants : 27

Secrétaire : Mme Colette SALADIN

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la réunion du 19 Février 2018
2. Recrutement d'agents saisonniers
3. Personnel communal – Modification de l'organigramme
4. Convention d'adhésion au service Mission d'intérim territorial
5. Mise en place des « compteurs communicants gaz »
6. Indemnité pour le jury de l'école de musique
7. Subvention exceptionnelle – Psychologue scolaire
8. Provisions pour dépréciation de créances compromises
9. Acquisition de l'habitation 47 rue Constant Midavaine
10. Demandes de subvention DETR 2018
11. Compte administratif 2017
12. Compte de gestion 2017
13. Affectation des résultats 2017
14. Détermination du taux des 3 taxes locales
15. Subventions aux associations 2018
16. Budget primitif 2018

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations et propose de désigner Madame Colette SALADIN comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence à la mémoire de Marie-Claude LAMY décédée le 18 mars 2018.

Monsieur Emmanuel DA SILVA figurant en 21<sup>ème</sup> position sur la liste « Bien vivre à Bouchain » intègre de plein droit le Conseil Municipal.

## **1- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2018**

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Aucune observation n'étant formulée, il est passé au vote.

Contre : 06

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## **2- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2°,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un éventuel renfort des services Entretien et Animation pour les mois à venir,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 précitée,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois)

A ce titre, seront créés :

- Au maximum 2 emplois à 20 heures hebdomadaires dans le grade d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent
- Au maximum 1 emploi à 20 heures hebdomadaires dans le grade d'adjoint d'animation pour exercer les fonctions d'agent d'animation polyvalent

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

### **3- PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME**

Vu l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette même collectivité,

Considérant qu'un Adjoint administratif vient d'obtenir le concours de Rédacteur territorial,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de créer un poste de Rédacteur territorial à 35 heures hebdomadaires

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

#### **4- CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE MISSION D'INTÉRIM TERRITORIAL DU CENTRE DE GESTION DU NORD**

Vu l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu,

Vu que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités, à titre onéreux, conformément à l'article 22 de la loi n°84-53 et par convention,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mise en œuvre par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Cdg59

Il est passé au vote

Contre : 06

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Louis ANNICHINI, Adjoint.

#### **5- MISE EN PLACE DES « COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ »**

GRDF, concessionnaire du réseau de gaz naturel, prépare la modernisation de son système de comptage afin de disposer de données de consommation plus fréquentes pour l'ensemble des usagers, ce qui constituera un prérequis pour mieux sensibiliser à la maîtrise des dépenses énergétiques ainsi que pour mesurer dans le temps les effets des actions initiées par chaque consommateur.

L'installation de ce nouveau dispositif nécessite l'accord du Conseil Municipal pour la pose et l'hébergement des concentrateurs, éléments indispensables à la collecte des données d'informations, sur les bâtiments communaux.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le concessionnaire GRDF

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 06

Pour : 21

Adopté à l'unanimité des votants

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Any BROWERS, Adjointe.

## **6- INDEMNITÉ POUR LE JURY DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE.**

L'école de musique de Bouchain organise comme chaque année au mois de juin un examen pour l'ensemble de ses élèves.

En application du décret n°2010-235 du 5 mars 2010, il convient de verser aux examinateurs une indemnité horaire de vacation de 21,92 €.

La vacation globale des examinateurs d'une durée totale de 28 heures sera de 613,76 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

-de décider le versement de cette indemnité aux examinateurs de l'école de musique.

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Any BROWERS, Adjointe.

## **7- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – PSYCHOLOGUE SCOLAIRE**

La psychologue scolaire, qui intervient sur le secteur de l'Ostrevant, se trouve toujours dépourvue du matériel dont elle a besoin pour mener à bien sa mission et en particulier des tests psychométriques nécessaires à l'analyse de la situation des élèves.

Le coût d'acquisition de ce matériel s'élève à 3 195 euros. Elle sollicite la participation de la Commune de Bouchain.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'OCCE de l'Inspection de Valenciennes-Escadain pour financer cet achat.

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## **8- PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE CRÉANCES COMPROMISES**

Vu l'article R 2321-2 3° du CGCT qui prévoit que « Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public »,

Vu que la provision pour risque doit être mise à jour annuellement,

Vu que le solde de la provision est de 3 219,39 € et que l'état de créances compromises fourni par le comptable public s'élève à 15 383,12 €,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de constituer un complément de provision de 12 163,73 € au C/6817

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 26

Adopté à l'unanimité des votants

## **9- ACQUISITION DE L'HABITATION 47 RUE CONSTANT MIDAVAINÉ**

Vu la mise en vente par les consorts FONTAINE de l'habitation située 47 rue Constant Midavaine et cadastrée section B n°1681 pour une contenance de 2a 40ca,

Vu la DIA reçue en Mairie fixant le prix de vente à 50 000 € hors frais de Notaire,

Vu que, dans le cadre de la reconquête du centre historique de Bouchain, il apparaît souhaitable d'acquérir cette habitation,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à exercer son droit de préemption sur cette habitation dans les conditions prévues par la DIA

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 06

Pour : 21

Adopté à l'unanimité des votants

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

## **10- DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

Vu les plans de financement adressés à l'assemblée délibérante,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les 2 dossiers suivants :
  - Mise en sécurité des passages piétons (éclairage public et traçage au sol)
  - Travaux liés aux intempéries (réfection de voirie)

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## **11- COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Sous la présidence de Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

### **Section de fonctionnement**

Total des dépenses	3 793 218.73 €	Total des recettes	4 481 504.20 €
<b>Résultat</b>		<b>+ 688 285.47 €</b>	

Excédent antérieur : 1 046 138.46 €

Résultat cumulé : 1 734 423.93 €

### **Section d'investissement**

Total des dépenses	484 813.59 €	Total des recettes	932 436.24 €
<b>Résultat</b>		<b>+ 447 622.65 €</b>	

Déficit antérieur : - 578 890.02 €

Résultat cumulé : - 131 267.37 €  
Report dépenses : 229 147.04 €  
Report de recettes : 10 379.56 €

Résultats cumulés : - 350 034.85 €

Hormis la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 06 voix Contre, 00 Abstention et 20 voix Pour, approuve le compte administratif 2017.

Monsieur le Maire rentre en séance et donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## 12- COMPTE DE GESTION 2017

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire en qualité d'ordonnateur, et le trésorier en qualité de comptable, il y a deux types de comptes : le compte administratif que nous venons d'examiner et le compte de gestion établi par la perception.

Conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales, le compte de gestion est également soumis au vote du Conseil Municipal.

Une synthèse de ce document a été transmise au Conseil Municipal afin de vérifier que le compte de gestion concorde parfaitement avec le compte administratif.

Il est donc passé au vote pour l'approbation du compte de gestion 2017.

Contre : 00                      Abstention : 06                      Pour : 21

Adopté à l'unanimité des votants

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## 13- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017

### 1- Détermination du résultat d'investissement 2017

Total des dépenses	484 813.59 €	Total des recettes	932 436.24 €
<b>Résultat</b>		<b>+ 447 622.65 €</b>	

Déficit antérieur : - 578 890.02 €  
Résultat cumulé : - 131 267.37 €

Report dépenses : 229 147.04 €  
Report de recettes : 10 379.56 €



Résultats cumulés : - 350 034.85

## **2- Détermination du résultat de fonctionnement 2017**

Total des dépenses	3 793 218.73 €	Total des recettes	4 481 504.20 €
<b>Résultat</b>		<b>+ 688 285.47 €</b>	

Excédent antérieur : 1 046 138.46 €

Résultat cumulé : 1 734 423.93 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les résultats du Compte Administratif 2017
- d'accepter leur affectation de la manière suivante :
  - Couverture de besoin de financement C/1068 350 034.85 €
  - Dotation complémentaire en réserves C/1068 1 384 389.08 €

Il est passé au vote

Contre : 06

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## **14- DÉTERMINATION DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES**

Vu l'état de notification des taux d'imposition de 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières qui prévoit notamment :

- Un produit fiscal à taux constants s'élevant à 1 691 036 €
- Une allocation compensatrice au titre de la taxe d'habitation s'élevant à 49 945 €
- Une allocation compensatrice au titre de la taxe foncière s'élevant à 5 240 €
- Une allocation compensatrice au titre de la taxe professionnelle réduite à 0 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de fixer les taux d'imposition de 2018 de la manière suivante :
  - -1- taxe d'habitation 18,52% (18,52% en 2017)
  - -2- taxe foncière (bâti) 17,40% (17,40% en 2017)
  - -3- taxe foncière (non bâti) 75,71% (75,71% en 2017)

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

## 15- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, par 1 voix Contre, 05 Abstentions et 21 voix Pour, de fixer le montant des subventions versées aux associations selon la liste ci-dessous.

En qualité de membre du bureau de l'association concernée, n'ont pas pris part au vote :

- OMS : Luc BROUTA – Any BROWERS – Colette SALADIN – Thierry REGNIEZ – Daniel DI PIAZZA – Nathalie BOILEUX – Thérèse LE GOFF – Jean Claude LHOMME
- Les Amis du Musée : Any BROWERS
- Les Amis de Jean Zay : Any BROWERS
- OMC : AnyBROWERS – Colette SALADIN – Thierry REGNIEZ – Nicolette CARPENTIER – Herminie BANTIGNY
- Bibliothèque Municipale : Colette SALADIN
- FLEP : Colette SALADIN – Thérèse LE GOFF
- OCCB : Thierry REGNIEZ – Any BROWERS
- Bouchain Patrimoine : Daniel DI PIAZZA
- Un Repas par Jour : Maria COSTANTINI – Isabelle BRASSELET
- Club du 3<sup>ème</sup> Age : Jacques HAINAUT
- OBE : Thérèse LE GOFF – Maria COSTANTINI
- Judo JuJitsu : Daniel DI PIAZZA
- Pétanque : Eric GLAVIER – Jacques HAINAUT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## 16- BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur BROUTA propose au Conseil Municipal d'accepter le vote du budget par chapitre.

Il est passé au vote

Pour : 27

Abstention : 00

Contre : 00

Adopté à l'unanimité

Il est passé au vote du budget 2018.

### Section de Fonctionnement

<b>Dépenses</b>				<b>4 251 503.00</b>
011 Charges à caractère général				1 425 769.88
Contre : 06	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
absolue				
012 Charges de personnel				2 000 000.00
Contre : 06	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
absolue				
65 Autres charges de gestion courante				550 000.00
Contre : 06	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
absolue				
66 Charges financières				75 000.00
Contre : 06	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
absolue				
67 Charges exceptionnelles				16 000.00
Contre : 06	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
absolue				
68 Dotations aux provisions				15 383.12
Contre : 06	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
absolue				
042 Autres opérations d'ordre				124 350.00



001 Déficit d'Investissement reporté			131 267.37	
Contre : 06	Abstention : 01	Pour : 20		Adopté à la majorité absolue
20 Immobilisations incorporelles			75 000.00	
Contre : 06	Abstention : 01	Pour : 20		Adopté à la majorité absolue
21 Immobilisations corporelles			1 009 129.98	
Contre : 06	Abstention : 01	Pour : 20		Adopté à la majorité absolue
23 Immobilisations en cours			777 352.14	
Contre : 06	Abstention : 01	Pour : 20		Adopté à la majorité absolue
16 Remboursement Emprunts			80 000.00	
Contre : 06	Abstention : 01	Pour : 20		Adopté à la majorité absolue
102 Dotations et fonds globalisés d'Invest.			12 604.00	
Contre : 06	Abstention : 01	Pour : 20		Adopté à la majorité absolue
040-21 Opérations patrimoniales			15 000.00	
Contre : 06	Abstention : 01	Pour : 20		Adopté à la majorité absolue

### **Section d'Investissement**

**Recettes** **2 100 353.49**

1321 Etat			15 379.56	
Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 26		Adopté à l'unanimité des votants
13251 Groupements de collectivités			40 000.00	
Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 26		Adopté à l'unanimité des votants

13258	Autres groupements		2 500.00
Contre : 00	Abstention : 01		Pour : 26
			Adopté à l'unanimité des votants
1328	Autres		2 500.00
Contre : 00	Abstention : 01		Pour : 26
			Adopté à l'unanimité des votants
024	Produits de cessions immobilières		60 000.00
Contre : 00	Abstention : 01		Pour : 26
			Adopté à l'unanimité des votants
10222	FCTVA		71 200.00
Contre : 00	Abstention : 01		Pour : 26
			Adopté à l'unanimité des votants
10226	Taxe d'aménagement		50 000.00
Contre : 00	Abstention : 01		Pour : 26
			Adopté à l'unanimité des votants
1068	Excédent de fonctio. Capitalisé		1 734 423.93
Contre : 00	Abstention : 01		Pour : 26
			Adopté à l'unanimité des votants
040(28)	Dotations aux amortissements		124 350.00
Contre : 00	Abstention : 01		Pour : 26
			Adopté à l'unanimité des votants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La Secrétaire  
Colette SALADIN

Le Maire  
Ludovic ZIENTEK